STRATÉGIE CLIMAT 2021 2024



VISIT…

LANZAROTE Caliente.COM

01 PRÉ-AMBULE

Le Crédit Mutuel Arkéa a exprimé la vision engagée de la contribution qu'il entend apporter à la société et au développement économique, avec l'adoption, en 2020, de sa « Raison d'être » :

Nous voulons être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète pour les prochaines générations. Nous y contribuons en pratiquant une finance au service des territoires et de leurs acteurs qui s'inscrit dans la durée et aide chacun à se réaliser. A cette fin nous avons fait le choix d'être une banque coopérative et collaborative qui favorise un partage équilibré de la valeur avec ses sociétaires, clients, salariés, partenaires et territoires.

Une entreprise solidaire, éthique et inclusive, qui est attentive au respect de son environnement. Au quotidien, nous développons, en collaboration avec nos parties prenantes, des solutions innovantes pour accompagner nos sociétaires et clients dans leurs projets de vie et répondre à leurs aspirations .

« Nous voulons être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme »



Bernard Le Bras
Président du Directoire Suravenir

Cette **Raison d'être** a d'ores et déjà été déclinée en engagements, dont deux sont en lien direct avec la stratégie climat :

1
« Nos décisions visent un impact environnemental et territorial positif »

2
« Accompagner chacune de nos parties prenantes dans sa transition environnementale »

Une feuille de route en découle, qui vise à renforcer l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les métiers de financements et d'investissements du groupe.

C'est en cohérence étroite avec cette vision que le Crédit Mutuel Arkéa a souhaité exprimer ses **objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique**. L'horizon retenu est celui des quatre prochaines années (2021-2024).

Il correspond à celui de sa planification stratégique car l'impact de cet enjeu climatique sur l'évolution du modèle d'affaires d'un groupe de services financiers, ses différents métiers et ses parties prenantes, est de plus en plus clairement manifeste.

Suravenir s'inscrit naturellement dans cette démarche en prenant en compte ses spécificités d'assureur au service des sociétaires du Crédit Mutuel Arkéa et des clients de ses partenaires externes.

L'existence du réchauffement climatique de notre planète sur une longue période fait l'objet d'un consensus scientifique international, à travers **les travaux du GIEC**. Ses manifestations sont de plus en plus intenses. Les populations fragiles et les générations futures y sont les plus exposées. Un sentiment d'urgence se manifeste dans la mise en place des réponses collectives et individuelles qui puissent en **limiter les impacts et accélérer la nécessaire évolution vers un modèle de croissance économique plus soutenable**.

Les politiques publiques se renforcent en la matière depuis l'Accord de Paris en 2015. Les superviseurs des institutions financières, en particulier, les incitent, de manière de plus en plus forte, à **améliorer leur compréhension et leurs processus de gestion des risques climatiques**.

Les entreprises intègrent, de plus en plus, le climat dans l'évolution de leurs modèles d'affaires. Les particuliers sont appelés à faire de même dans leurs décisions d'investissement et de consommation.

Il est important de préciser que les objectifs retenus par le Crédit Mutuel Arkéa et Suravenir sur le terrain du climat n'épuisent pas le champ de toutes les thématiques environnementales dont ils reconnaissent l'importance (respect de la biodiversité, protection des océans, développement de l'économie circulaire…).

Ces thématiques ne sont pas elles-mêmes indépendantes des enjeux sociétaux (emplois, éducation, accès à la santé, accès au logement, inclusion financière...) sur lesquels le Crédit Mutuel Arkéa et Suravenir entendent être des acteurs engagés.

Dans la diversité de leurs métiers, les institutions financières sont très directement concernées par la lutte contre le réchauffement climatique. **Le Crédit Mutuel Arkéa est convaincu que le climat est à la fois facteur de risques mais aussi d'opportunités de développement**, pour le groupe et les territoires.



Les Risques

Les superviseurs financiers nationaux, européens et internationaux demandent aux différentes catégories d'institutions financières de se doter des outils qui leur permettent d'évaluer précisément et de gérer les impacts des risques climatiques, jugés potentiellement systémiques, sur leur stabilité. L'exigence de durabilité fait partie désormais de la gestion des bilans des entreprises d'assurance et des produits d'assurance et d'épargne proposés à leurs clients.



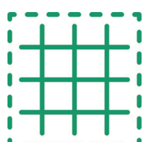
Les Opportunités

La transition climatique va exiger la mise en place de financements publics et privés au plan européen, national et local à la fois massifs et innovants, auxquels les assureurs devront nécessairement contribuer. Par ailleurs, le souhait de nos clients et partenaires d'apporter leur contribution à l'objectif collectif de lutte contre le réchauffement climatique, fixé par la communauté internationale, dans l'Accord de Paris, nécessitera le développement de produits d'épargne assurance (fonds en euros et unités de compte) adaptés.

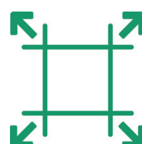
02

QUELQUES PRINCIPES
POUR METTRE EN OEUVRE
**UNE STRATÉGIE CLIMAT
SOLIDE DANS LA DURÉE**

L'intégration de toutes les dimensions du climat dans les activités de Suravenir est une démarche d'amélioration continue dont le rythme dépend aussi d'éléments exogènes (clarté et stabilité du cadre réglementaire, horizon de temps très long, disponibilité et qualité des méthodologies d'analyse et des données permettant d'évaluer les impacts environnementaux et financiers des décisions de financement et d'investissement...). Une forme de progressivité est ainsi nécessaire :



- D'une part, dans le **périmètre** des activités couvertes : la priorité est donnée, en fonction des encours gérés, **dans un premier temps aux fonds en euros et aux unités de compte internes, et, dans un deuxième temps, aux unités de comptes externes**. Les activités d'assurance prévoyance et emprunteur seront incluses dans un troisième temps. Le Crédit Mutuel Arkéa et Suravenir entendent être des acteurs engagés.



- **D'autre part, dans les actifs financiers concernés** : les actifs d'entreprise, immobiliers et infrastructures sont prioritairement visés. Les actifs souverains et assimilés sont principalement concernés dans le cadre du volet risques. Cette couverture initiale a, naturellement, vocation à s'étendre en fonction des progrès réalisés sur le périmètre initial.



- Et, enfin, dans la durée de ces investissements et financements : **ne seront couverts par l'intégralité de la stratégie climat que les actifs dont la maturité est supérieure à 1 an**, la stratégie climat visée étant une stratégie basée sur le long terme.

La présente stratégie s'inscrit sur un horizon 2024.

Elle fera l'objet d'une évaluation annuelle par les instances de gouvernance de Suravenir ainsi que d'une communication externe qui rendra compte de manière transparente de sa mise en œuvre sur la base d'indicateurs associés à chaque objectif. Cette communication se fera dans le cadre d'un rapport dédié consolidé au niveau Crédit Mutuel Arkéa, conforme au cadre fourni par la TCFD dès 2021.

En prenant en compte l'ensemble de ces éléments, le Conseil de Surveillance et le Directoire de Suravenir ont fixé deux axes pour le déploiement de la stratégie de réponse aux enjeux posés par le climat :

- D'une part, mobiliser l'entreprise et ses parties prenantes dans la lutte contre le réchauffement climatique.

- D'autre part, intégrer pleinement le climat comme facteur de performance et de risque et dans la gestion des activités de Suravenir.

03 LA MOBILISATION DE L'ENTREPRISE ET DE SES PARTIES PRENANTES **DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

La réussite de la transition vers un modèle bas carbone se fera nécessairement par une forte mobilisation des salariés de Suravenir et de ses principales parties prenantes. Conscients de cet enjeu, trois projets sont en cours :

- **Mettre en place une gouvernance climat** (comitologie, organisation...) d'ici fin 2021 qui satisfasse aux exigences réglementaires actuelles et futures, et permette d'intégrer les risques et impacts du changement climatique dans les différents métiers de Suravenir et leur évolution, tant du point de vue risques qu'opportunités.

- **Mettre en place des outils d'information sur les enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique et la stratégie de Suravenir**, auprès de nos partenaires et nos assurés , tout en leur proposant des solutions de gestion de leur épargne qui prennent en compte le respect des Accords de Paris.

- **Achever de former et mobiliser l'ensemble des collaborateurs de Suravenir et les instances de gouvernance, aux enjeux climatiques d'ici la fin 2021**.

Cette campagne de formation sera accompagnée par la mise à disposition d'outils de veille et de formation continue afin de permettre aux équipes de se saisir des sujets climat dans leurs métiers et de fournir le meilleur accompagnement possible aux clients. Pour ce faire, Suravenir s'appuiera sur les outils de formation développés par le Crédit Mutuel Arkéa.



04

L'INTÉGRATION COMPLÈTE DU CLIMAT COMME FACTEUR DE PERFORMANCE **ET DE RISQUE DANS LA GESTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE**

Dès 2021, intégrer les risques climatiques au système de gestion des risques et mettre en place les outils d'évaluation des risques climatiques pesant sur ses activités afin d'en assurer la meilleure maîtrise possible. Cette mise en place a déjà commencé et Suravenir souhaite en accélérer le rythme autour des cinq leviers d'action suivants :

- **Renforcer la prise en compte du climat** dans le système de gestion des risques sur la base des plans d'action adoptés par les instances du groupe, afin de prendre en considération des recommandations des superviseurs européens et nationaux (ACPR et EIOPA, ABE, BCE…) ainsi que les standards de place (TCFD).

- Prendre en compte les politiques sectorielles définies par le Crédit Mutuel Arkéa s'agissant de l'ensemble des secteurs clés pour la transition bas carbone avec un **renforcement progressif de l'exigence des critères pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris**. Plus spécifiquement, renforcer le suivi et l'engagement auprès des entreprises des secteurs les plus émissifs, directement ou via les sociétés de gestion, afin que ces entreprises se fixent des objectifs de réduction de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), alignés avec l'Accord de Paris, à savoir une **limitation de la hausse des températures à un niveau bien inférieur à 2°C**.

- **Renforcer l'évaluation de l'exposition** aux secteurs et émetteurs les plus intenses en carbone (part brune) ainsi que de leur contribution à la transition environnementale.

- Disposer d'une première évaluation complète des risques climatiques (risques physiques et risques de transition) des portefeuilles, en débutant en 2021 par les fonds en euros, avant l'extension de la couverture aux unités de compte et **définir des indicateurs de risque** à **intégrer au système de gestion des risques**.

- Intégrer progressivement ces résultats dans les outils de pilotage de la politique d'investissement afin de **mieux maîtriser le niveau de risque climatique**, et dans la politique de référencement des unités de compte.

Accroître l'impact positif de nos investissements

Cette recherche d'impact positif sur la transition environnementale prendra quatre formes :

- **Déployer la mesure de la part des activités vertes**, alignée avec la taxonomie verte de l'Union Européenne, sur ses portefeuilles d'investissement en titres d'entreprises au sein des fonds euros d'ici fin 2021, et être en mesure d'intégrer début 2022, les résultats dans la ses processus de décision. Etendre ensuite progressivement la mesure aux autres classes d'actifs.

- Prendre en compte **le cadre d'analyse et de mesure commun** permettant aux différents métiers de Suravenir de développer les investissements à impact ayant une contribution positive pour l'environnement et faisant, si possible, référence aux Objectifs de Développement Durable et mettre en œuvre progressivement ce cadre sur des portefeuilles de financement et d'investissement significatifs.

- Renforcer progressivement sur les trois années qui viennent, **l'exposition de ses portefeuilles aux « actifs verts »** avec une attention particulière portée aux entreprises solutions, qui cherchent à avoir **un impact positif et innovant** sur la dimension sociale et territoriale de la transition des modèles de croissance.

- Participer à la nécessaire **mobilisation de l'épargne en faveur de la transition énergétique et écologique** en introduisant dans chacun des produits de Suravenir des solutions d'investissement vertes et compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. Pour les unités de compte externes, cela passera par **l'intégration renforcée des enjeux climatiques**, comme enjeu dans la sélection et le suivi des sociétés de gestion partenaires (existence d'une stratégie climat, signature des Principes pour l'Investissement Responsable, outils de mesure et de pilotage des risques associés dans la gestion des fonds, capacités à proposer des solutions d'investissement innovantes sur ces enjeux liés au climat...).



Accroître la contribution positive des activités de Suravenir à la transition bas carbone

Suravenir souhaite prendre toute sa part à l'atteinte des objectifs fixés par l'Accord de Paris. Pour ce faire, l'entreprise mobilisera, en particulier, trois leviers d'action :

- **Réduire l'empreinte carbone directe de Suravenir**, liées aux opérations de la société (réduction de 16 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2024)

- Réaliser une première analyse de **l'alignement 2°C** représentative de ses portefeuilles d'investissement dans les entreprises afin d'évaluer les méthodologies disponibles. En liaison avec les travaux du Groupe, ce diagnostic permettra à Suravenir de décider, en 2022 au plus tard, de **l'adoption d'une trajectoire d'alignement bas carbone à horizon 2030**, répondant aux objectifs de l'Accord de Paris. Cette cible sera ensuite déclinée en étapes intermédiaires dans le cadre des plans stratégiques de Suravenir.

- **Engager l'intégralité de ses investissements directs** vers une sortie progressive du charbon thermique, en vue d'une sortie définitive, au plus tard, en 2027. S'agissant des unités de compte externes, une attention renforcée sera portée sur ce point dans le cadre de leur sélection et l'attention des assurés sera attirée sur la présence éventuelle dans les investissements d'entreprises ayant des activités en la matière.



À découvrir en podcast

La stratégie climat de Suravenir est également à découvrir à travers son podcast « **Suravenir s'engage pour le climat** »

Au micro : Hervé Lyvinec, Responsable du Département Investissements et Finance Durable de Suravenir.

À retrouver sur : Soundcloud, Youtube, Apple Podcast et Spotify de Suravenir !



Suravenir
Siège social
232, rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 euros - Société mixte régie par le Code des assurances - Siren 330 033 127 RCS Brest - Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 9).



www.suravenir.fr